



Mise à jour statuts SCI

Par laurent77

Bonjour Madame, Monsieur,

Suite à plusieurs changements dans une SCI à l'IR, notre notaire doit établir certains actes qui ont pour conséquence la modification des statuts de la SCI. Quand on lui demande de rédiger également la mise à jour des statuts, il nous répond que c'est les "petites affiches Matot-Braine" qui fait journal d'annonce légale, qui va s'en charger ultérieurement et qu'on ne peut pas signer la mise à jour des statuts en même temps. Il veut donc que l'on signe les actes dans un premiers temps puis dans un deuxième temps nous recevrons la mise à jour des statuts sans avoir la possibilité de la contrôler.

Est-ce vrai que Matot Braine rédige des mise à jour de statuts ? Comment Matot Braine peut-il proposer ce genre de service alors que c'est un journal ? N'est-ce pas risquer d'accepter des statuts modifiés sans avoir eu la possibilité de relire le document avant ?

Merci d'avance pour votre réponse

Bien cordialement